

de démissionner «après vingt-cinq ans de bons et loyaux services». Elue par 54 voix – contre 49 pour son concurrent Luc Thévenaz –, la nouvelle municipale se nomme Isabelle Chessa (*en photo*).

Les Clées

Officiellement, lors du dépôt des listes, il n'y avait aucun candidat intéressé à reprendre la place de la municipale sortante Sandrine Buchs-Tissot,

place ainsi la municipale Lorna Harvey, qui souhaite partir à l'étranger. «Depuis que je suis arrivé, j'ai rencontré des gens extraordinaires et je participe aux activités du village. J'ai vu une sorte de magie ici, et maintenant j'ai envie d'y contribuer à mon tour.»
TEXTE: C. MD, PHOTOS: DR ■

En bref

MALTRAITANCE
ENVERS LES ANIMAUX

Jugement historique à Yverdon-les-Bains

Cent-vingt jours de prison ferme: telle est la plus lourde peine jamais infligée en Suisse pour cruauté envers les animaux. Selon le rapport de la Fondation pour l'animal en droit publié jeudi dernier, cette sanction a été prononcée en avril 2017 à Yverdon-les-Bains. La victime? Un jeune boxer de trois mois, baptisé Raïko. D'après *20 Minutes*, qui avait couvert le procès, le chiot avait rongé le canapé de son maître, un jeune homme de 26 ans. En guise de punition, ce dernier l'avait secoué et roué de coups. Gisant sur le sol en pleine agonie, le jeune boxer avait dû attendre environ quatre heures avant que son maître ne daigne l'emmener chez le vétérinaire, qui n'avait eu d'autre choix que de l'euthanasier. D'après le site du *Matin*, l'autopsie menée sur Raïko a permis d'établir que les coups portés sur le chien avaient entraîné un pneumotho-

rax, de multiples lésions du foie, une rupture de la rate et des saignements dans l'abdomen. Mais également des traces de coups antérieurs à cet épisode dramatique.

Le jugement rendu par le tribunal a donc été historique mais pas en raison de la violence exercée par le propriétaire de Raïko, plutôt à cause de ses antécédents. En effet, l'homme avait déjà été condamné à cinq reprises, notamment pour complicité de meurtre et agression. Par ailleurs, l'homme est désormais fiché dans un registre fédéral et ne pourra plus jamais détenir d'animal. (Réd.)

YVERDON-LES-BAINS

Accident de la route

Un accident de scooter est survenu vendredi soir à la hauteur du croisement entre l'avenue Haldimand et celle des Quatre-Marronniers à Yverdon-les-Bains. Aucun autre véhicule n'a été impliqué dans l'accident. Le conducteur de l'engin a été légèrement blessé et transporté à l'hôpital. (Réd.)

GRANDSON ■ Du jogging utile

La course aux déchets

C'est un petit pas pour la nature, mais un pas de course. Motivés et souriants, près de 35 personnes se sont baladées, le 17 novembre dernier à Grandson, pour faire du jogging. Un sac poubelle à la main, elles en ont profité pour ramasser les déchets qu'elles voyaient sur leur chemin. Chaises de camping, panneaux, bouteilles: plus d'une dizaine de sacs ont été remplis à l'issue de cette opération de nettoyage. C. MD ■



Le comité du Plogging de Grandson a ramassé de nombreux objets. De g. à dr.: Sophie Ricciuti, Roberto Ricciuti, Yvan Pantet, Laure Terrettaz et Dominique Willer. Michel Duperréx